



point-justice
informer, orienter, aider

Point Justice de Challans

LA VILLE
SIMPLEMENT
VIVANTE



www.challans.fr



challans
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

UN POINT JUSTICE, C'EST QUOI ?

Le Point Justice de Challans est un service de proximité, qui a pour but de faciliter l'accès au droit de tous les citoyens, en mettant à la disposition du public :

- un service d'accueil gratuit et confidentiel ouvert à tous quel que soit votre lieu de résidence (à l'exception du conciliateur de justice)
- une aide pour l'orientation et l'information sur toute question d'ordre juridique
- un accès à des associations spécialisées
- un accès à des modes alternatifs de résolution des conflits.

LES PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS

Conciliateur de justice

Règlement amiable des litiges

(Challans, Sallertaine, La Garnache, Froidfond, Châteauneuf, Bois-de-Céné)

1^{er} mardi, 1^{er} mercredi et 1^{er} jeudi du mois
de 9 h à 12 h et de 13 h 45 à 17 h 30

Notaire

Consultations juridiques

2^e lundi du mois de 14 h à 17 h

ADILE

Agence d'information sur le logement et l'énergie

2^e vendredi du mois de 14 h à 17 h

4^e mercredi du mois de 10 h à 12 h

CIDFF

Droit des familles (vie en couple, séparation, divorce, autorité parentale, droit des enfants, violence, contrat de travail et rupture)

3^e jeudi du mois de 9 h 30 à 12 h 30
et de 13 h 45 à 16 h 45

Avocat

Conseil sur l'engagement d'une procédure devant le tribunal et le mode de défense à adopter (sur rendez-vous sous conditions de ressources)

1^{er} vendredi du mois de 14 h à 17 h

France Victimes 85

Conseil et aide aux victimes (violence, agression physique ou psychologique, accident de la route, discrimination, dégradation, vol, escroquerie, menace, attentat, catastrophe naturelle, etc.)

1^{er} lundi du mois de 14 h à 17 h 45

Point conseil budget (ADAPEI - ARIA)

Conseils, accompagnement ou orientation en matière budgétaire

2^e jeudi du mois de 14 h à 17 h

Information et soutien aux tuteurs familiaux (UDAF)

Accompagnement en amont et durant l'exercice de la mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale, mandat de protection future)

2^e mardi du mois, de 13 h 45 à 16 h 45

APF France Handicap

Accompagnement des personnes en situation de handicap et leur entourage, dans l'accès aux droits et à la constitution des dossiers MDPH

3^e mercredi du mois de 9 h 30 à 12 h

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS

En ligne sur
challans.fr/point-justice

ou par téléphone au
02 51 60 02 10

Service Action Sociale et CCAS

Hôtel de Ville
1, boulevard Lucien Dodin
85300 Challans

Tél. 02 51 49 79 62

Du lundi au vendredi,
sauf jours fériés
De 8 h 45 à 12 h 30
et de 13 h 45 à 17 h 45



CDAD de Vendée
Conseil Départemental
de l'Accès au Droit

challans